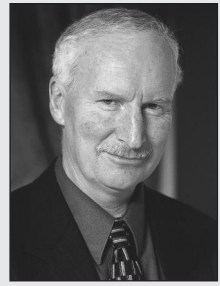


Marché de CO₂ : cap sur le BioCarbon Fund

À l'occasion d'une conférence de la Banque mondiale, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 mai, Ken Newcombe a présenté un nouveau fonds visant à réduire les émissions de CO₂.



Ken Newcombe,
responsable
financement carbone
à la Banque mondiale.

En quoi consiste ce fonds ?

Ce futur fonds, administré par la Banque mondiale, a pour vocation d'acheter à des entreprises, des ONG ou des gouvernements le carbone séquestré ou conservé dans des projets forestiers et agricoles. Il est destiné non seulement à lutter contre l'effet de serre, mais aussi à réduire la pauvreté en milieu rural et à donner des moyens financiers aux conventions de Rio sur la protection de la biodiversité et la lutte contre la désertification. Les acheteurs désirant participer à ce fonds pourront le faire a priori dès juillet.

Connaissez-vous déjà des acheteurs intéressés ?

Oui. Nous sommes en discussion avec un gouvernement, le Canada, et deux ONG, Conservation International (CI) et The Nature Conservancy (TNC).

Dix-huit entreprises se sont également montrées intéressées, dont plusieurs japonaises et trois françaises : la CDC, STMicroelectronics et Eco-Carbone¹. Mais il ne s'agit pas encore d'accords fermes de participation.

Quel est leur intérêt à participer à ce fonds ?

En contrepartie de leur participation, qui se chiffre à 2,5 millions de dollars en dix ans, les entreprises acquièrent des crédits d'émission. Elles anticipent ainsi l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto et l'ouverture du marché européen du carbone en 2005, laquelle permettra à celles ayant reçu des quotas d'émissions de les échanger. A cette date, l'amende pour toute tonne d'équivalent CO₂ émise au-delà de la limite fixée coûtera 40 euros. En 2008, elle pourrait atteindre

100 euros... Les entreprises ont tout intérêt à acheter maintenant des tonnes d'équivalent carbone à 3 ou 4 dollars l'unité... Encore faut-il que ces crédits soient reconnus par les divers systèmes réglementaires...

Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'acheteurs aujourd'hui ?

Parce que la réglementation du futur marché de CO₂, en particulier s'agissant des activités forestières et agricoles, est encore floue dans beaucoup de pays. La France, par exemple, ne sait toujours pas si, en termes de CO₂, elle sera acheteuse ou vendeuse en 2008-2012... Cela explique pourquoi les entreprises françaises ne sont pas encore prêtes à acheter des crédits d'émission. Par ailleurs, certains pensent, à tort, que l'on ne peut pas séquestrer durablement le CO₂ dans des forêts, ni mesurer convenablement les

réductions d'émissions ainsi réalisés. Des règles en la matière seront proposées à la 9^e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique en novembre à Milan.

Avez-vous déjà reçu beaucoup de projets ?

Oui, près de 80. Pour les entreprises des pays pauvres, le BioCarbon Fund est une chance, car elles proposent souvent des projets rentables, mais non réalisés faute de financement. Ou alors ce fonds apporte le complément indispensable afin de rendre le projet plus rentable. Avec la vente de carbone, le taux interne de rentabilité peut augmenter de 2-3 %, ce qui devient intéressant, outre l'aspect marketing. ■ F. L.

1. Eco-Carbone est un développeur de projets liés au marché de CO₂.

JOURNAL OFFICIEL

FRANCE

• **Décret n° 2003-408 du 28 avril 2003** pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et relatif à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau.

JO, 6-5-2003 p 7854.

• **Décret du 9 mai 2003** portant classement d'un site.

JO, 11-5-2003, p. 8179.

EUROPE

• **Directive 2003/31/CE de la Commission du 11 avril 2003** modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives 2,4-DB, bêta-cyfluthrine, cyfluthrine, iprodione, linuron, hydrazide maléique et pendiméthaline.

JOUE L 101 du 23-4-2003, p. 3.

• **Règlement (CE) no 782/2003** du Parlement européen et du Conseil du 14 avril 2003 interdisant les composés organostanniques sur les navires.

JOUE L 115 du 9-5-2003, p. 1.

• **Décision de la Commission du 28 mars 2003** concernant la répartition des quantités de substances réglementées qui sont autorisées pour des utilisations essentielles dans la Communauté en 2003, en application du règlement (CE) n° 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil.

JOUE L 115 du 9-5-2003, p. 75.

À SURVEILLER

• **Le 3 juin** à l'Espace Paul-Ricard, à Paris, dans le cadre des « Mardis de l'environnement »,

se déroulera un débat autour du thème : « **Design et développement durable** », à l'occasion de la sortie du livre *Il y aura l'âge des choses légères*, sous la direction de Thierry Kazazian (Agence O2 France), et publié chez Victoires-Éditions.

mariepiere.cabellol@mth.net
• **Le 4 juin**, à Paris au ministère de l'Écologie et du Développement durable, le Comité 21, le WWF France et O2 France organisent une conférence-débat sur le thème : « **Développement durable, passons à l'acte !** ».

Comité 21, tél. : 01 43 27 84 23.

• **Le 4 juin** se tiendront à Paris les 6^{es} *Entretiens écologiques du Sénat* sur le thème : « *Pour une gestion responsable des déchets : rationalisation des coûts et*

développement durable ».

Seront notamment présents : Jacques Pélissard, président du Conseil national des déchets, et Denis Gasquet, directeur général d'Onyx.

Laure Osmanian, tél. : 01 56 69 75 00.

• **Le 5 juin à Paris le Comité 21** organise une rencontre-débat sur le thème : « **Investissements privés et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement** ». Les invités sont Marina de Brantes, présidente de Care France et Philippe Levêque, directeur général de Care France. Claire Séhier au 01 43 27 84 19.

• **Le 5 juin** se tiendra à Paris une journée de formation de l'Afnor : « **Développement durable, comment le mettre en œuvre dans votre entreprise** ». Afnor, tél. : 01 41 62 76 22.

ENVIRONNEMENT & STRATÉGIE

ÉCONOMIE, FINANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

est une publication de



Sur papier Cyclus
100 % recyclé,
désencré
par flottation,
blanchi
au peroxyde
d'hydrogène.

VICTOIRES
VE
ÉDITIONS

Victoires-Éditions, 38, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - RCS Paris/B342731247. Rédaction, 38, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - Tél. : 01 53 45 89 00 - Fax : 01 53 45 89 11. Directeur de la publication : Charles-Henry Dubail.

Directrice de rédaction : Dominique Bomstein. Rédactrice : Florence Leray. Tél. : 01 53 45 96 52. E-mail : f.leray@victoires-editions.fr - Rédaction parisienne : Romain Bouillon, Charles-Étienne Labatard, Jean-Pierre Juge, Anne Vigna.

Secrétariat de rédaction : Agnès Breton, Laure Sala (révision). Conception graphique : Tony Grieco. Maquettiste : Stéphane Machelart.

Fabrication : Germain Perinet. Publication hebdomadaire (40 n°/an).

Diffusion : sur abonnement. France : 990 € TTC. Étranger : 1020 € TTC. Tél. : 01 53 45 89 01 Fax : 01 53 45 91 89

Commission paritaire : 0308 T81227. Dépôt légal à date de parution.

Impression : Copie Mont-Thabor, 75001 Paris. © Environnement & Stratégie, Paris - France - Reproduction interdite pour tous pays sauf autorisation expresse de l'éditeur - ISSN : 1633-1575

Le prochain numéro
paraîtra le 30 mai 2003.